



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Toulouse, le 4 février 2011

Le Recteur de l'académie de Toulouse  
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
du second degré public et privé sous contrat

Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

s/c. de Messieurs les Inspecteurs d'académie-DSDEN

Mesdames et Messieurs les IEN-IO  
Monsieur le DAFPIC  
Madame la Doyenne des IA-IPR  
Madame la Doyenne des IEN-ET

### Rectorat

Service académique de  
l'information et de  
l'orientation

Référence  
ED/MC

## ORIENTATION ET AFFECTATION DES ELEVES DU SECOND DEGRE ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Dossier suivi par  
Eric DUPUY  
Téléphone  
05 61 17 81 74  
Fax  
05 61 17 81 71  
Mél.  
saio@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques  
BP 7203  
31073 Toulouse cedex 7

**Réf.** : Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 – loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école  
Loi n°2007-1189 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilité des universités  
Décret n°90-484 du 14 juin 1990 modifié par le décret n°2010 du 27 janvier 2010  
Décret n°91-372 du 16 avril 1991 modifié par le décret n°2010 du 27 janvier 2010  
Décrets et arrêtés relatifs à la rénovation de la voie professionnelle (BO spécial n°2 du 19 février 2009)  
Décrets et arrêtés relatifs à la réforme du lycée d'enseignement général et technologiques (BO spécial n°1 du 4 février 2010)  
Circulaire n°2010-38 du 16 mars 2010 – Préparation de la rentrée 2010 (BO n°11 du 18 mars 2010)  
Projet d'académie 2010-2013  
Note de service n°2010-228 du 20 décembre 2010 – Calendrier 2011 de l'orientation et de l'affectation des élèves (BO n°47 du 23 décembre 2010)  
Circulaire académique du 25 août 2010 – Préparation de l'orientation dans les établissements du second degré, année scolaire 2010-2011.

Depuis plusieurs années dans notre pays les politiques publiques conduites en matière d'éducation et de formation, conformément à la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école notamment, se traduisent de façon opérationnelle à travers le plan « Réussir en licence », la rénovation de la voie professionnelle et la réforme du lycée qui connaît une mise en œuvre à travers la nouvelle seconde depuis la rentrée 2010.



Toutes ces évolutions très fortes de notre système éducatif se construisent autour de deux ambitions fondamentales qui font l'objet d'un consensus politique au niveau européen (stratégie de Lisbonne) :

2/8

- **une élévation du niveau de qualification pour tous** : 100 % d'une classe d'âge au niveau 5, 80 % au baccalauréat et 50 % de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur
- **une réduction massive des sorties du système éducatif sans qualification.**

Ces objectifs prennent un relief particulier dans l'académie de Toulouse qui se singularise par deux faits majeurs influant sensiblement les performances constatées :

- en dépit de très bons résultats aux examens et évaluations nationales, **une baisse sensible du taux d'accès au niveau 4** : en 6 ans la proportion de bacheliers dans une génération est passée dans l'académie de Toulouse de 66 % à 62 % alors qu'au niveau national, il y a eu une augmentation de 62 % à 64 %.
- **des inégalités de parcours très fortes selon les territoires** ; elles se traduisent notamment en terme de redoublement et d'orientation. Par exemple, ainsi selon les bassins, les taux de passage en classe supérieure en fin de 3<sup>ème</sup> varient de plus de 13 points et en fin de 2<sup>de</sup> de plus de 18 points.

Sur ces deux indicateurs, l'académie de Toulouse a connu quelques évolutions positives. Néanmoins, cette situation paradoxale nous impose d'inscrire dans le temps une amélioration structurelle de nos performances en s'appuyant sur l'ensemble des mesures et dispositifs pédagogiques mis en œuvre au bénéfice des élèves : PPRE, accompagnement personnalisé, tutorat, stages de remise à niveau, livret personnel de compétences...

J'en ai fait le cœur du nouveau projet d'académie 2010-2013. Ainsi dans l'académie de Toulouse nous devons ensemble conduire et accompagner notre école à des niveaux d'efficience et d'excellence plus conformes à son histoire, aux caractéristiques socio-culturelles de ses élèves et aux attentes de l'environnement socio-économique en Midi-Pyrénées.

## **A . L'orientation des élèves – Les objectifs académiques pour l'année 2010-2011**

### **1. Pour une augmentation du niveau 4 par une meilleure fluidité des parcours**

En Midi-Pyrénées, l'offre de formation professionnelle importante en fin de 3<sup>ème</sup>, tous opérateurs confondus, a assurément un effet négatif sur le taux d'accès au niveau 4 ; des corrections importantes sont à intégrer dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles ( CPRDFP) en cours d'élaboration . Tel est le sens des orientations proposées par les autorités académiques.

Pour autant, cet objectif d'élévation de la proportion de bacheliers se décline également au sein des parcours à l'interne de l'Education nationale à travers :

- ▶ une diminution des taux de redoublement à tous les niveaux
- au collège : aucun bassin, aucun établissement ne devrait connaître en fin de 6<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> **des taux de redoublement supérieur à 2 %**. Dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences et des différents dispositifs de remédiation et de prise en charge personnalisée, le redoublement ne peut être que l'exception. Sur ce point, l'observation vaut



3/8

pratiquement pour tous les territoires. L'évolution attendue sur les redoublements en fin de 3<sup>ème</sup> doit profiter à l'orientation vers toutes les 2<sup>des</sup> des LEGT et des L.P.

- au lycée : la mise en place de la réforme du LEGT, cette année en seconde, avec **l'accompagnement personnalisé, le tutorat, les stages de remise à niveau** doit aussi conduire à **une forte baisse des taux de redoublement** au bénéfice de l'entrée en 1<sup>ère</sup>. Tous les départements sont concernés par cet objectif ; le projet académique cible **un taux de passage des 2<sup>de</sup>GT vers les 1<sup>ère</sup> à 95 %**.

Egalement, conformément à l'organisation de la 2<sup>de</sup>GT et des séries de 1<sup>ères</sup> dans le cadre de la réforme du lycée, je vous rappelle que les enseignements d'exploration ont pour finalité première d'aider le jeune à construire et spécifier progressivement son projet de formation. **En aucun cas, les enseignements d'exploration ne peuvent constituer des critères de propositions ou de décisions d'orientation.**

- une baisse des sortants du système éducatif.

Là aussi je souhaite attirer votre attention sur cette problématique qui touche plus particulièrement les LP au cours de la 1<sup>ère</sup> année de cycle préparatoire à un CAP ou BACPRO mais aussi les LEGT au niveau de la 2<sup>de</sup>GT.

Il s'agit **des élèves présents en 2009-2010** dans les niveaux cités ci-dessus **et absents de la base élèves en 2010-2011 public + privé.**

Cette année ce sont **près de 15 % des élèves qui ont quitté les LP** de l'académie entre la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année ; cet indicateur est en augmentation depuis 3 ans et ce dans tous les départements.

**Au niveau de la 2<sup>de</sup> GT, ce sont 6 % des élèves qui quittent les LEGT** de l'académie ; ce phénomène n'épargne aucun territoire.

Là aussi, je sollicite votre vigilance sur l'organisation des entretiens conduits auprès des élèves entrant en LEGT et LP afin de préparer au mieux l'accompagnement personnalisé et ainsi prévenir le processus de décrochage qui peut se développer tout au long de l'année scolaire.

Sur ces deux indicateurs relatifs à la fluidité des parcours (taux de passage et taux de sortie) les Inspecteurs d'académie-DSDEN par une analyse et une stratégie de proximité territoriale pourront fixer des objectifs affinés et contextualisés à l'environnement de chaque établissement.

## **2. Pour une plus grande égalité des chances dans les parcours**

- selon le sexe

Depuis plusieurs années, des actions sont conduites au sein des établissements de formation du second degré ; elles ont permis de sensibiliser les jeunes et leurs familles mais aussi les personnels d'enseignement et d'orientation au fait que les parcours de formation, les ambitions obéissent à des déterminismes liés au genre.

A ce titre, je voudrais mettre en exergue deux observations particulières qui illustrent une discrimination au détriment des garçons et une autre au détriment des jeunes filles :



- au niveau académique, la proportion de garçons faisant le parcours de la 6<sup>ème</sup> à la 1<sup>ère</sup>GT en 5 ans est inférieure de près de 10 points à celle des filles : 50,2 % pour 59,3 %. Un tel écart ne se retrouve pas dans les évaluations nationales. Cette observation à l'exception du Gers est confirmée dans tous les départements comme l'illustre le tableau suivant

4/8

	2010	09	12	31	32	46	65	81	82
6 <sup>o</sup> → 1 <sup>ère</sup> en 5 ans									
<b>garçons</b>	48,3	57,8	50,7	50,1	52,4	50	48	44,4	
6 <sup>o</sup> → 1 <sup>ère</sup> en 5 ans									
<b>filles</b>	57,1	66,9	59,5	54,6	62,7	60,5	60,2	52,7	

Lecture : dans l'Ariège, 48,3 % des garçons et 57,1 % des filles « font » un parcours direct de la 6<sup>ème</sup> à la 1<sup>ère</sup>GT en 5 ans.

Ainsi, notre académie a un levier important à travers le parcours des garçons, pour atteindre les objectifs attendus notamment sur l'accès au niveau 4 et à l'enseignement supérieur.

- seconde observation  
Si les orientations des filles à l'université entre les domaines (Lettres – Sciences Humaines/Droit-Eco-Gestion/Sciences-Santé) sont très comparables à celles que choisissent les garçons, il en est tout autrement pour les CPGE. Ainsi un garçon sur 5 candidate en CPGE pour une jeune fille sur 6 ; si on s'intéresse plus particulièrement aux CPGE scientifiques, les candidats garçons sont 2 fois plus nombreux que les filles.

Ces deux indicateurs choisis à des niveaux de parcours très différents illustrent le caractère très transversal de l'égalité des chances dans les parcours selon le sexe. Je vous invite à consulter le tableau de bord académique « Egalité des chances filles garçons » sur le site académique [www.ac-toulouse.fr/egalite](http://www.ac-toulouse.fr/egalite).

► selon l'origine sociale

L'observation des parcours des jeunes explicite le caractère particulièrement sélectif du système éducatif, ce caractère étant particulièrement lié au milieu social d'origine. Ce constat national se vérifie parfaitement dans l'académie de Toulouse : en 6<sup>ème</sup>, 1 élève sur 2 est issue d'une PCS défavorisée, 1 sur 3 en terminale générale et 1 sur 4 en CPGE.

Ainsi, au-delà des actions du type « cordées de la réussite » qui concernent quelques collèges et lycées, ce sont **tous** les établissements du second degré qui doivent se mobiliser pour confirmer les quelques évolutions positives observées depuis 2 ans. Tous les dispositifs de prise en charge pédagogique individualisée (PPRE, Accompagnement Personnalisé, Tutorat,...) mais aussi **les entretiens d'orientation personnalisés** doivent donner aux jeunes l'ambition que leur environnement familial ne peut initier et porter.



Là aussi, j'invite les corps d'inspection dans le cadre de leurs activités de suivi, d'animation et d'évaluation conduites auprès des équipes pédagogiques et de direction à intégrer ces objectifs pour une plus grande égalité des chances au sein de notre école.

5/8

## B . Procédures d'orientation et d'affectation dans le second degré

Les procédures d'orientation et d'affectation au troisième trimestre à l'identique de l'organisation des examens, du bac et du DNB en particulier, s'inscrivent dans l'opération « Reconquête du mois de juin » mise en œuvre pour la troisième année consécutive.

Aussi dans le cadre d'un groupe de travail associant des chefs d'établissement de collège et de lycées et les services académiques concernés (Rectorat – IA), des calendriers ont été construits conformément à la circulaire nationale du 20/12/2010 relative aux opérations d'orientation, d'affectation et d'examen.

Afin de garantir des conditions satisfaisantes pour le déroulement des conseils de classe et du dialogue avec les familles d'une part, et de faciliter les opérations de rentrée dans les lycées d'accueil d'autre part, les procédures de l'orientation et de l'affectation sont dissociées, à l'identique de l'an dernier. Cette dissociation sera d'une amplitude plus importante afin de faciliter la lisibilité de chacune des opérations. Les affectations sont donc prononcées sous réserve de conformité avec la décision d'orientation.

### 1. Orientation dans le second degré

Les différentes réformes en cours dans le système éducatif ont comme finalité commune de renforcer le caractère continu de l'orientation en tant que processus se déroulant tout au long de la scolarité. Dans ce cadre, en parallèle des dispositifs de prise en charge individualisée, le développement des actions relatives au dialogue avec la famille, très en amont du conseil de classe de fin d'année, doit conduire à une nouvelle diminution du nombre de cas de désaccord et ainsi apporter une plus grande fluidité à l'ensemble du processus.

Ainsi les conseils de classe de 3<sup>ème</sup> trimestre dont **le début est fixé au 14 juin 2011** pour les niveaux 3<sup>ème</sup> et 2<sup>de</sup>, sont essentiellement consacrés aux quelques cas difficiles en terme de propositions et d'avis sur les enseignements d'exploration ou les spécialités ou encore les séries de 1<sup>ères</sup>.

### 2. Affectation en LEGT et L.P.

Les admissions en 1<sup>ère</sup> professionnelle après un CAP ou une 2<sup>de</sup>GT seront traitées dans une circulaire spécifique ainsi que les admissions post BEP des spécialités restantes à la rentrée 2009 et 2010.



► admission en 2<sup>de</sup>GT et 2<sup>de</sup> professionnelle

Les dispositions à l'égard de la procédure PAM tout en s'appliquant à une affectation sur la demande (donc sous réserve de conformité avec la décision d'orientation), sont reconduites pour la session 2011.

6/8

Une documentation technique, le guide de l'établissement, vous sera adressée fin mars 2011. Comme les années précédentes pour les élèves de 3<sup>ème</sup> (sauf pour les SEGPA et les doublants de 3<sup>ème</sup> ayant déjà le brevet), les notes seront extraites du logiciel NOTANET en lien avec la DEC du Rectorat qui gère le contrôle continu dans le cadre du diplôme national du brevet. Cette opération nécessitera que la saisie dans les logiciels « notes » des collègues **soit achevée le 1<sup>er</sup> juin** ; cette disposition est impérative dans le cadre des procédures d'affectation et d'orientation dissociées.

A l'identique des années précédentes, une attention particulière sera portée aux jeunes élèves handicapés notamment ceux qui candidatent à une formation professionnelle en milieu ouvert. Pour ces jeunes, la préparation en amont de l'orientation et donc de la formulation des vœux revêt une importance stratégique ; en effet, le choix d'une spécialité est déterminant quant à la réussite d'un parcours qualifiant. Pour l'affectation de ces jeunes handicapés (dont le statut est acté par la MDPH), un bonus sera accordé afin de permettre une affectation préférentielle.

► admission en 1<sup>ère</sup>GT

Dans le cadre de la réforme du LEGT, la définition de la carte académique des séries de première avec notamment l'ouverture dans chaque département de toutes les séries de 1<sup>ère</sup> GT (excepté la série ST2A) devrait faciliter les parcours entre la 2<sup>de</sup>GT et les 1<sup>ères</sup>GT.

Pour autant dans l'académie de Toulouse, nous pouvons connaître sur certaines séries une « tension » en raison d'une demande sociale supérieure aux capacités d'accueil. Ce sera certainement le cas au niveau académique pour les séries ST2A et ST2S. En s'appuyant sur les opérations de préparation de rentrée, les IA-DSDEN en lien avec les chefs d'établissements définiront dans les jours prochains les « zones de tension » envisageables (établissement, séries 1<sup>ère</sup>, capacité) pour lesquelles une affectation contingentée peut être nécessaire. Cette affectation qui doit rester très limitée s'appuiera sur une procédure spécifique « Affelnet 1<sup>ère</sup> » dont l'économie générale est très proche d'Affelnet post 3<sup>ème</sup> pour les entrées en 2<sup>de</sup> avec là aussi une affectation sous réserve de conformité avec la décision d'orientation.

Vous trouverez en pièce jointe le calendrier pour l'affectation en 1<sup>ère</sup> GT contingentées. Par ailleurs, un guide technique spécifique sera adressé aux proviseurs de LEGT fin mars.



D'ores et déjà j'attire l'attention des proviseurs de LEGT sur un point particulier de cette procédure en 1<sup>ères</sup> contingentées afin de garantir une affectation à tous les élèves de 2<sup>de</sup>GT bénéficiant d'une orientation en 1<sup>ère</sup> : **tout élève demandant une admission en 1<sup>ère</sup>GT « contingentée » devra formuler également un vœu non contingenté dans l'établissement où il a effectué sa 2<sup>de</sup>.**

7/8

Enfin, afin d'être rigoureux sur l'utilisation effective de l'offre de formation et réactifs sur le suivi des jeunes, certaines mesures sont reconduites :

- inscription en établissement conformément à la notification d'affectation impérativement **avant le 5 juillet 2011**. Au-delà, le jeune sera considéré comme démissionnaire.
- **au-delà du 19 septembre 2011**, les établissements ne pourront plus appeler des élève classés en liste supplémentaire mais admis en liste principale et inscrits dans un autre établissement.

En revanche, **les élèves non affectés en L.P. doivent être admis sur les places vacantes au moins jusqu'au 28 octobre 2011.**

Enfin, le dispositif SDO lié à SCONET sera utilisé notamment pour le module « suivi des inscriptions post affectation » et le module « suivi de l'orientation ».

La réussite de ces opérations d'orientation et d'affectation représente un enjeu majeur pour les jeunes qui nous sont confiés mais aussi pour le service public d'orientation. D'avance je vous remercie tout particulièrement pour votre vigilance dans leur mise en œuvre.

Le recteur de l'académie de Toulouse  
Chancelier des universités

Olivier Dugrip